

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2022/16

Séance du 19/09/2022

AVENANTS N°4 et 5 AU CONTRAT DE CESSION DES ELEMENTS DE RESEAU PRE-BLOM A LA SOCIETE ORANGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/09/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer les avenants n°4 et 5 au contrat de cession des éléments de réseau Pré-Blom joints en annexe, permettant le transfert de propriété des actifs construits pour le raccordement de sites prioritaires sur la Zone Arrière des Nœuds de Raccordement Optique de GENCAY (86GKY) et CHARROUX (86CRX), ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement des cessions prévues auxdits avenants ;**
- **de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des actifs, objet des avenants n°4 et 5 susmentionnés ;**
- **de transférer la propriété des actifs correspondants, listés en annexes des avenants susmentionnés, à la société Orange ;**
- **la recette liée à cette cession est inscrite au budget primitif 2022 au chapitre 70.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé